BASF
We create chemistry

GROUPE 15/4 HERBICIDE

Version octobre 2025

SOLANIS®



AMM n°2170158

Herbicide anti-dicotylédones, anti-graminées de pré et post-levée précoce du colza d'hiver et de post-levée de la betterave

FICHE D'IDENTITÉ

Composition	dimethenamide-P 333g/L + quinmerac 167g/L
Formulation	suspo-émulsion (SE)
Température de stockage recommandée	-5°C à 40°C
Densité	1.13
pH	env. 3 - 5 (1 %(m), 20 °C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	VNS3-K0CY-1006-2HQC
Classement	Attention H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SGH09 SGH07

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LES PRODUITS.

DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide de post-semis pré-levée et de post-levée précoce des cultures de colza d'hiver, et de post-levée des cultures de betterave efficace sur de nombreuses dicotylédones et graminées.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls

COLZAS D'HIVER

Cultures	Dose	Nb maximum d'applic.	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Colza d'hiver, navette, cameline, moutarde	1,5 L/ha	1 tous les 2 ans	Entre les stades BBCH 00 et BBCH 18*	F** (BBCH18)	5 m	5 m

* S'utilise en post-semis - pré-levée et post-levée précoce à partir du stade colza rayonnant.
** Couvert par les conditions d'emploi.

Conditions d'emploi :
SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une application sur colza d'hiver, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P ou du quinmérac plus d'une année sur deux.
SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur colza.
SPe 3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée d'une largeur de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

BETTERAVES INDUSTRIELLES ET FOURRAGERES

Cultures	Doses maximales d'emploi et stades d'applications	Nb maximum d'applic	DAR	ZNT aquatique	DSPPR**

Betteraves industrielles et fourragères	0,3 L/ha entre BBCH 10 et 12 0,6 L/ha entre BBCH 13 et 14 0,6 L/ha entre BBCH 15 et 18	1 tous les 3 ans	F* (BBCH18)	5 m	3 m?

* Couvert par les conditions d'emploi.
** Distance Sécurité Personnes Présentes Résidents.

Conditions d'emploi :
Pour les usages sur « betteraves industrielles et fourragères », respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents,
et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.
SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P ou du quinmerac plus d'une année sur trois.
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe 8 Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

SOLANIS® à 1.5 l/ha en PS-PL, Post-Levée

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Agrostis jouet-du-vent	MS	MS
Alchémille des champs	TS	S
Amarante réfléchie	S	MS
Ammi élevé	NC	TS
Anthrisque commun	S	NC
Anthémis des champs	S	MS
Capselle bourse-à-pasteur	S	MS
Chénopode blanc	MS	MS
Chénopode polysperme	NC	TS
Coquelicot	S	S
Ethuse	NC	TS
Ethuse petite-ciguë	S	NC
Fumeterre officinale	NC	TS
Gaillet gratteron	TS	TS
Géranium disséqué	MS	S
Géranium mou	S	NC

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Géranium à f. rondes	S	MS
Géranium à tiges grêles	S	S
Laiteron des champs	S	S
Lamier pourpre	S	S
Lamier sp.	S	S
Matricaire camomille	TS	S
Matricaire discoïde	NC	S
Matricaire inodore	TS	MS
Matricaire maritime	S	NC
Morelle noire	TS	NC
Moutarde blanche	MS	NC
Myosotis sp	S	TS
Panic sp.	NC	TS
Pâturin annuel	TS	MS
Ray-grass	MS	NC
Renouée liseron	MS	NC
Stellaire intermédiaire	S	MS
Séneçon commun	NC	MS
Véronique de Perse	TS	S
Véronique des champs	TS	S
Véronique à feuilles de lierre	S	MS

Très sensible (95% - 100%) Sensible (85% - 94%)

Moyennement sensible (70% - 84%) Peu sensible (50% - 69%)

Très peu sensible (< 50%) Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

CONDITION D'EMPLOI

COLZA D'HIVER

Il s'utilise :

- seul à la dose de 1,5 L/ha en pré ou post-levée de la culture de colza pour la maîtrise des adventices sensibles (voir rubrique « Champ d'activité »).
- en mélange ou en programme avec un partenaire herbicide à action complémentaire dans les situations de flores diversifiées. Des recommandations spécifiques sont disponibles auprès de votre conseiller ou de BASF.

Les conditions d'implantation de la culture déterminent le positionnement en post-semis pré-levée ou en post-levée précoce :

Cas général, en conditions optimales : UTILISATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Dose : 1,5 L/ha

- Semis effectué à une date habituelle pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- Sol bien préparé, finement grumeleux, non motteux.
- Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Semis en conditions difficiles : UTILISATION EN POST-LEVEE PRECOCE

Dose maximale : 1,5 L/ha

Les applications de post-levée sont recommandées en conditions difficiles :

- Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- Sol très battant ou très filtrant.
- Sol trop sec rendant la levée aléatoire.
- Fortes précipitations à craindre dans les 2 - 3 jours qui suivent le semis.
- Semis tardif.

En post-levée précoce, il s'applique le plus tôt possible, dès qu'environ 70% des pieds ont atteint le stade cotylédons. Cela correspond au stade «colza rayonnant», soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention: Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, le produit étant efficace sur des adventices non levées ou encore très jeunes (maximum 1 à 2 feuilles).
Dans tous les cas intervenir avant le stade 8 feuilles du colza (BBCH 18).

BETTERAVE

Il est efficace sur diverses adventices dicotylédones ou graminées fréquentes en culture de betteraves industrielles comme l'éthuse, l'ammi majus, le gaillet, le coquelicot, le lamier, le fumeterre.
Il s'utilise à partir du stade cotylédons - 2 feuilles des betteraves, en 3 applications selon les recommandations indiquées dans le tableau ci-dessous.
Utilisé en mélange avec d'autres herbicides, il s'intègre dans les programmes de désherbage classiques de la betterave. Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Stade de la betterave industrielle ou fourragère	**Dose maximale lors de l'application**
BBCH 10 - 12	0,3 L/ha
BBCH 12 - 14	0,6 L/ha
BBCH 14 - 18	0,6 L/ha

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe : tracteur avec cabine fermée	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe : tracteur sans cabine	Nettoyage	
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (type A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique, si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine après utilisation.	✓ A usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		✓			✓	
Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Porter un écran facial / visière de protection certifié EN 166 lors de l'application avec un chenillard ou un pulvérisateur à dos.
Eviter les applications avec un pulvérisateur à dos ou un chenillard pendant une période prolongée, en particulier en situation de forte chaleur.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

dimethenamide-P	ou dmta-p, il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones. Le dmta-p est classé dans le groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).
quinmerac	Il est absorbé principalement par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. Il appartient au groupe 4 de la classification HRAC (famille chimique de acides quinoléine-carboxyliques).

CONDITION D'APPLICATION

COLZA

- L'appliquer sur un sol soigneusement préparé et non motteux.
- Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- Ne pas rouler le colza après traitement.
- Ne pas irriguer dans les 3 semaines qui suivent le traitement.
- Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours qui suivent le semis, l'appliquer après la pluie sur sol ressuyé.

COLZA et BETTERAVES

- Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables (sécheresse, vent, pluie, forte chaleur supérieure à 25 °C à l'ombre, ou inférieures à 5°C).
- Traiter par temps calme afin d'éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

CULTURE DE REMPLACEMENT

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (gel, limaces ...), peuvent être implantés :

- A condition de faire un labour préalable : blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, pois d'hiver et féveroles d'hiver, chanvre, lentille, luzerne, trèfle, vesce
- Sans restriction (quel que soit le travail du sol) : betterave, colza de printemps, maïs, tournesol, soja, pois de printemps, féverole de printemps, lin de printemps, sorgho, moutarde, pomme de terre.

En cas de retournement de la betteraves dû à une cause accidentelle (gel, limaces ...), peuvent être implantés :

- A condition de faire un labour préalable et d'augmenter la densité de semis : céréales de printemps, carotte, laitue, tomate, ray-grass.
- Sans restriction (quel que soit le travail du sol) : colza de printemps, choux, soja, oignon, maïs.

ROTATION

Dans le cadre de la rotation, toutes les cultures peuvent être implantées après une culture de colza d'hiver ou de betterave traitée ce produit.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Afin de limiter le risque d'apparition ou de développement d'adventices résistantes, BASF recommande la mise en œuvre combinée des mesures agronomiques et chimiques suivantes à l'échelle de la rotation.

Mettre en œuvre l'agronomie :

- Combiner faux-semis voire le labour occasionnel avec les traitements herbicides dans l'objectif de réduire les populations d'adventices dans la parcelle.
- Alterner les cultures d'hiver et de printemps, ce qui perturbe le cycle des adventices.
- Adapter la date de semis, pour favoriser l'implantation et la compétitivité de la culture (par exemple, semer tôt en culture de colza).
- Utiliser des semences certifiées, pour leur qualité et leur pureté.
- Exploiter la compétitivité de certaines cultures et variétés pour concurrencer les mauvaises herbes dès leur levée. Là où cela sera possible, on envisagera aussi la mise en place de couverts associés à la culture du colza.
- Désherber mécaniquement (binage).

Diversifier les modes d'action herbicides dans la rotation :

A ce titre, le produit met en œuvre 2 modes d'actions différents (Groupe HRAC), ce qui constitue déjà une base solide en matière de prévention du développement de résistances aux herbicides. L'utilisation raisonnée des solutions chimiques dans la rotation passe par la mise en application des points suivants :

- Les quelques espèces adventices les plus difficiles à maîtriser sur la parcelle doivent guider les choix.
- Bien connaître les différents groupes de mode d'action herbicides (Groupes HRAC).
- Enregistrer toutes les interventions herbicides, pour gérer au mieux les familles chimiques utilisées dans la rotation.*
- Ne pas baser le désherbage dans la rotation uniquement sur l'emploi d'herbicides de la même famille (Groupes HRAC).Veiller à leur association ou substitution par d'autres modes d'action efficaces.

- Le risque d’apparition de résistance doit être évalué à la parcelle pour l’ensemble des groupes herbicides, en intégrant les pratiques passées et à venir. S’appuyer sur les outils de raisonnement du désherbage disponibles pour évaluer le risque d’apparition de résistance vis-à-vis des herbicides (ex : grilles d’analyse du risque résistance [Instituts-AFPP], ATLAS désherbage, etc).
- Lire et suivre les recommandations d'utilisation préconisée sur l'étiquette, afin d'utiliser le produit à la bonne dose et dans les meilleures conditions.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l’eau claire en l’agitant et en veillant à verser l’eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d’application du produit, l’intégralité de l’appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l’eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l’épandage ou la vidange du fond de cuve et l’élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires : 0 800 100 299 Service & appel gratuits

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
  (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'em-ballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45

N° d'agrément : 6900059-Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

